

DEC190642DR17

Décision portant nomination de M. Nicolas GOUBLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6074 intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires (IRISA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement de l'unité UMR6074., intitulée Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires, dont le directeur est M. Jean-Marc JEZEQUEL ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Bretagne et Pays de la Loire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas GOUBLE, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6074 à compter du 01/01/2019 en remplacement de M. Arnaud LAURIOU.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Rennes, le

Pour le président - directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité Jean-Marc JEZEQUEL